

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :							
04/03/2049	04/03/2019 F0934970072							
	1. Intitulé du projet							
Création d'un parking souterrain sur 2 nive	Création d'un parking souterrain sur 2 niveaux et demi au sein de la ZAC Nice Meridia							
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST							
Norruprénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Luc BOUVET - Directeur régional							
RCS / SIRET 3 1 4 9 3 9 0	3 4 0 0 0 4 3 Forme juridique SAS au Capital 45 000 Euros							
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)							
17.b) Volume annuel prélevé < 10 millions de m3 Rabattement de nappe: prélèvement d'un volume d'eau global inférieur à 10 millions de m3. Des essais de pompage ont été réalisé dans le cadre de l'étude hydrogéologique pour déterminer les volumes exacts prélevés. 41.a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Rabattement de nappe: prélèvement d'un volume d'eau global inférieur à 10 millions de m3. Des essais de pompage ont été réalisé dans le cadre de l'étude hydrogéologique pour déterminer les volumes exacts prélevés. Création d'un parking de 943 Places ouvert au public								
The state of the s	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent forme	ilaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les éver								
Le parking, appelé Poche Est, sera aména aux ilots M1 à M4 du macro-lot. Remarque: Ce projet de parking a fait l'ob environnementale n'avait pas soumis le p Depuis cette décision le projet a évolué (c - création d'une sortie pour véhicules côte - Evolution du nombre de places de statio places de stationnement plus important parkings aériens provisoires au niveau de - Pré-équipement de 50% des places ouve	Avenue Simone VEIL nnement (943 au lieu de 779) pour permettre la mise à disposition d'un nombre de à l'achèvement de la 1ere phase de travaux, en compensation de la suppression de							

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Une note présentant les engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et le respect de ces engagements par le projet JOIA est présenté en Annexe 8.

Le parking est réalisé pour les besoins en stationnement privé des résidents du macro-lot de la ZAC Nice Méridia et comprendra également des places mutualisées ouvertes au public. 300 places seront attribuées aux logements en accession libre. Il favorisera l'intermodalité et sera conçu de manière à intégrer l'évolution des modes de mobilité: lien fonctionnel avec le tramway Avenue Simone VEIL, stationnements vélo, incluant des places équipées et pré-équipées pour véhicules électriques. Le choix de l'établissement Public d'Aménagement de mutualiser les stationnements des différents programmes poursuit plusieurs objectifs: permettre une réduction du dimensionnement global grâce au foisonnement entre les différents besoins, créer une offre de stationnement ouverte au public pour limiter le stationnement de surface, rationaliser les coûts de construction et fournir des services innovants associés au parking en accompagnant l'évolution des modes de mobilité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase trayaux

Date prévisionnelle de démarrage des travaux: Janvier 2020 Date prévisionnelle de mise en service: Décembre 2022

Un rabattement de nappe pendant la phase terrassement et gros oeuvre sera effectué pour permettre la construction des niveaux souterrains. Une paroi moulé périphérique avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking comprendra 943 places de stationnement pour voitures. Des stationnements pour 2 roues (397 places) sont également prévus.

Les noyaux du parking seront pour grande partie privés pour les accès respectifs aux bâtiments, contrôlés, et pour partie publics pour l'accès à l'espace public et à la moyenne surface alimentaire (lot M1).

La décision de l'autorité environnent Le présent projet de parking souterrair - à permis de construire - à la réglementation loi sur l'eau: Une régime de déclaration pour ce projet. L pompage, 1.2.1.0 concernant les prélès superficielles susceptibles de modifier de pollution brute	est soumis: étude hydrog .es rubriques vements perr le régime des	réologique (jointe en Anr concernées sont: 1.1.1.0 nanents ou temporaires, s eaux et la 2.2.3.0 concer	nexe 12) perme concernant les 2.2.1.0 concerr nant le rejet da	et notamment de détermine sondages, forage et essais d nant le rejet dans les eaux do ans les eaux de surface et le	de ouces
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et supe deurs caract		on - préciser le		
Nombre de places Surface d'emprise Nombre de niveaux	ediaci	enaid aca		Valeur(s) 943 13 900 m2 2,5	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'impiantation	Coordon	nées géographiques ¹	Long. <u>0 5 ° 1 3</u>	2' <u>06"85E Lat.43°40'54</u>	J8V
Le projet sera réalisé entre l'Avenue Simone VEIL et le boulevard du MERCANTOUR sur la commune de Nice	et c); 7°c 10°, 11°a 38° ; 43° l'article i l'environ Point de Point d'a	départ:			11
4.7.2 Stout, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	sion d'une in u cet ouvre nt les projet et	Le programme globa prévoit la réalisation des logements, des b développement (R&C proximité, des activité La procédure de ZAC	ge existant? I'une évaluat I de la ZAC Nic de 347 000 m2 ureaux, des lab)), de l'hôtelleri és et des équip s'est déroulée approbation d	Oui X Non I Non Oui X Non	iprenant es de iment,

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée					
tin de réunir les informations nécessaires pour remplir le fableau chdessous vous pouvez vous approcher dessentaes estructeurs et vous référer naturment à l'outil de cartagraphie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque linguison régionale. a site infernet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubitque concernant la demande de carpar cas, la liste dessites internet où trouveries données environnementales par région d'îtes pour rempir le formulaire.						
to projetise situe-1-11:	OH	Non	tequel/tequelle?			
Dans une zone statisselle d'intérêt écologique fountifique et florifique de type I ou II (ZNEER) ?		x	ZNIEFF de type 1 "Les Vallons de Lingostière" a environ 3.7 km au Nord du projet ZNIEFF de type 2 "Le Var" a environ 700 m à l'Ouest du projet			
En zone de montagne ?		K				
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		K				
Strie ferificire drune commune fillordie ?	K	0	La ville de Nice est concernée par la loi littoral. Le site du projet n'est pas en espace remarquable du littoral. Le secteur du projet est référencé par la DTA comme zone d'urbanisation nouvelle et de restructuration			
Dans un pare national, un pare naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un pare naturel régional ?		×				
Surun ferificire couveit par un plan de ptévention du bruit, arrête ou le cos écliéant, en cous d'élaboration ?	×		La commune de Nice est couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le site du projet n'est pas impacté par les nuisances sonores générées par l'aéroport.			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique au ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	0	×				
Dons une zone humide cycnificificobjet d'une délimitatico ?		×				

Dans une commune couverteipar un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRI) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	K		La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la basse vallée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. La site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRI.
Dans unsite quaur dessois pollués?		K	Une étude a été réalisée par SOL-2E en 2018 sur le périmètre de l'emprise du projet de parking (extraits en Annexe 10). Le volume de terre non inerte a été estimé à 3300 m3 (sur les 80 000 m3 de déblais). Les prescriptions de cette étude seront mises en oeuvre et les 3300 m3 seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.
Dans une zone de répartition des eaux ?		K	
Dans un périmètre de profection rapprochée d'un captage d'eau destine à la consommation humaine au d'eau minérale, naturelle ?		K	Le projet se situe en dehors des périmètres de protection mais à environ 300 mètres du périmètre de protection rapprochée du captage "Les Sagnes" (Cf. Annexe 11).
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou di protimité :	Oil	Non	Lequel et à quelle distance ?
Divasife Natura 2000/2		×	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Basse vallée du Var" (FR9312025). Elle se situe à environ 700 m à l'Ouest des limites du projet (Cf. Annexe 6).
D'un site classé 🖁		×	

	6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles					
6.1 Le projet Vétillez com	envisagé estall <u>susces</u> pléter le tableau suiva	alible d	ayoli	les incidences notables sulyantes 2		
	icas pojentielles	OU	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommakement l'impact potentiel		
	Englandradial des prélèvaments d'aqu i Si ou, d'ous quel milleu i	×		La construction du parking nécessitera le rabattement de la nappe du Var. Une étude hydrogéologique (avec modélisation) a été réalisée (Cf. Annexe 12). Elle permet de déterminer les volumes d'eau exacts qui seront prélevés et d'évaluer l'impact sur la nappe. Une paroi moulée périphérique avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe. Ces éléments seront également synthétisés dans le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau).		
	Impliquera-fill des drainages // ou des modifications prévisibles des grases d'eau soutenaines ?		K	Une étude hydrogéologique (avec modélisation) a été réalisée et est présentée en Annexe 12)		
	Estal excédentaire en matériaux?	K		La construction du parking nécessitera l'excavation d'environ 80 000 m3 de terres. La majeure partie de ces matériaux sera réutilisées lors des travaux de voirie sur la ZAC Méridia. L'étude réalisée par SOL-2E en 2018 ayant déterminé que 3300 m3 de matériaux sont non inertes et devront être évacués dans les filières adaptées.		
	Estal déficitaire en maféricaix? 3 oùt utilise talles ressources naturelles du sol qui du sous- sol ?	K		Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction.		
Milleu naturel	Est-II susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques?		K	Aucun habitat relevé sur le site du projet n'a de statut particulier. Une espèce végétale protégée en région PACA, l'Alpiste aquatique (Phalaris aquatica L.), a été observée sur l'aire d'étude de la ZAC Nice Méridia. Cependant, les différentes stations sont localisées le long de l'avenue Robini ainsi que d'un chemin perpendiculaire à cette dernière. Aucun individu ne se situe donc au sein du présent projet (Cf.Annexe 13) Les espèces faunistiques protégées relevées sont très communes et ne constituent qu'un faible enjeu de conservation. Le site d'étude représente un faible intérêt pour le faune.		
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		K	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	K		Sur le projet de la ZAC Nice Méridia, initialement, les espaces naturels et agricoles représentaient 24 % de la surface totale du projet. A terme, les espaces naturels et agricoles représenteront 20% de la surface totale du projet. Cette diminution d'espace naturel peut donc être considérée comme faible. De plus, 25 % de la surface des parcelles devra être des espaces verts dont 10% en pleine terre. Le site Nice Méridia se situe en dehors des espaces agricoles à protéger établis par la DTA.
	Est-liconcemé par desrisques fechnologiques?		E	
Risques	Estili concerné par destisques notureis ?	x		Le site du projet est concerné par la risque d'inondation par remontée de nappe. La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la basse valiée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. La site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRI. Un PPRS est en cours sur la ville de Nice. La conception du parking prend en compte ce projet de PPRS (ainsi que l'Eurocode8).
	Engendre-17 des isquesiscultates ? Est-liconcerné par desrisques sonitaires ?		K	
	Engendre- - des déplacements/des trafics	K		La phase travaux va nécessiter de l'apport et du retrait de matériaux et donc la circulation d'engins. Ce trafic sera cependant temporaire. Une étude de circulation a été réalisée pour évaluer le trafic généré en phase d'exploitation et dimensionner correctement les entrées/sorties (extrait en annexe 16). Une étude de mobilité avait été réalisée et présentée de manière synthétique dans l'étude d'impact de la ZAC. Cette étude reste d'actualité (Cf. Annexe 14).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	 	Le chantier sera générateur de bruit par l'activité des engins. Les travaux seront réalisés en journée et en semaine pour limiter les nuisances sonores. L'impact acoustique avait été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia où une étude acoustique a été réalisée (Cf.Annexe 14)

14	Engendre-t-il des odeurs ? Est-Il concerné por des nuisances olfactives ?		K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concemé par des vibrations ?	×	K	Des vibrations seront générées pendant la phase chantier lors de certaines opérations ponctuelles et de durée limitée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		K	
	Engendre: till des rejets dans fair ?	K		La phase de chantier sera génératrice d'émission de gaz à effet de serre et de polluants. Les travaux généreront également des poussières. Les matériaux seront stockés à l'abri des vent et le contenu des camions sera bâché. L'impact sur la qualité de l'air avait été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia où une étude air et santé niveau II (avec modélisation) a été réalisée et reste d'actualité.
	Engendre-fill des rejets liquides? Si oui; dans quel milleu?	K		Les volumes d'eau prélevés lors du rabattement de la nappe du Var seront réinjectés dans le réseau d'eau pluviale aboutissant au milieu naturel (le Var). Ce sujet est détaillé dans l'étude hydrogéologique (Cf. Annexe 12) et le sera dans le dossier loi sur l'eau.
Emissions	Engendieshil des efficients %		K	
	Engendre-Hilfo production de déchets non dangereus inertes, dangereus ?	×	0	La phase chantier va engendrer l'excavation de terre et la production de déchets de construction. Les déchets seront principalement inertes, mais des déchets non dangereux et de faibles quantités de déchets dangereux seront générées. Ces déchets seront gérés conformément à la règlementation en vigueur.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter, atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		K	En phase travaux, le secteur de Méridia étant en travaux depuis 2015-2016, l'impact paysager sera limité. Il s'agit d'un projet souterrain qui n'aura pas d'impact sur le paysage en phase aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	K		La création du parking entraine un changement d'usage des sols actuellement en terrains agricoles. Cependant, des mesures de compensation ont été prévues pour les constructions agricoles touchées par le projet et encore en exploitation. L'agriculteur concerné a été indemnisé pour déménagement et réinstallation de son activité (à Saint-Jeannet).
approuves	nces du projet identi ? Non Si oùi décit			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
impacts qui or	it été étudiés dans le	cadre	d'une	oni-eles susceptibles d'ayoù des effets de nature fransfrontière ?

6/4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractilitatiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négalits notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une antexe traitant de ces éléments) :

La totalité des mesures prises dans aux différentes phases sont présentées en Annexe 8. En synthèse sur la phase chantier :

- Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter tout risque de pollution des sois et des eaux (ravitaillement sur aire étanche, stockage des produits dangereux sur rétention, mise à disposition de kit anti-pollution, etc.). Une paroi moulée périphériques avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe.
- Les déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Dans l'éventualité où des déchets pollués seraient trouvés lors des travaux de terrassement, ces déchets seront évacués vers les filières de traitement adaptées et agréés.
- Les mesures de sécurité appropriées seront mises en place.

7 Auto-evaluation (facultatif)

All regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devroit en être dispensé? Expliquez pourquoi

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le présent projet à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- l'Impact sur la nappe du Var est étudié en détail par l'étude hydrogéologique présentée en Annexe 12. De plus, le projet sera soumis à la loi sur l'eau notamment sur le sujet de l'hydrogéologie;
- habitats, flore et faune du site ne représentent pas ou peu d'enjeu de conservation ;
- à l'échelle de la ZAC, la consommation d'espaces agricoles et naturels est faible et des mesures sont prises concernant le changement d'usage des sols;
- le projet de création de la ZAC Nice Méridia dans son ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact.

B. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Oblet Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -K non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 🔀 d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le × paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°.11°a), b), 12°. 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'orticle R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et × complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8/2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veullez compléter le fableau cifoint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles ellesse raffactions

Objet

Annexe 7 : Évolution du projet entre septembre 2018 et février 2019

Annexe 8 : Engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et respect de ces engagements par le projet Joia

Annexe 9 : Avis de l'autorité environnementale sur les dossiers de création et de réalisation de la ZAC Nice Méridia -

Mémoire en réponse à ces avis

Annexe 10 : Extrait du diagnostic de la qualité environnementale des sois

Annexe 11 : Localisation du périmètre de protection du captage "Les Sagnes"

Annexe 12 : Étude hydrogéologique

Annexe 13: Localisation Alpiste aquatique

Annexe 14 : Extrait de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia sur les sujets des déplacement, de la qualité de l'air et de l'acoustique

Annexe 15 : Notice environnementale du permis de construire du parking

Annexe 16 : Extrait de l'étude circulation du projet de parking

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactifude des rerseignements ci-dessus

放

Folfici

NICE

18/02/2015

Signature

